

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1450

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE 29

À la dernière phrase de l'alinéa 31, après le mot :

« territoriales »,

insérer les mots :

« et de leurs groupements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, incluant les groupements de collectivités territoriales dans le comité de suivi de l'exécution de la concession et de la gestion des usages de l'eau.